



L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière

Kebieche mahmoud
Maitre assistant A
université de jijel

bouakrif nabile
Maitre assistant A
université de Oum bouaki

Résumé

L'adoption du système comptable financier portera des changements sur la lisibilité et interprétation des états financiers pour les différents utilisateurs soit les actionnaires ou les utilisateurs potentiels. Le SCF présente des modifications au niveau de présentation et de traitement des opérations comptables. L'objectif de cette étude est de présenter les différentes modifications portées sur la divulgation de l'information financière dans les entreprises algériennes.

Mots clés : information financiers ; système comptables financier .qualité d'information

Introduction

Le monde de la comptabilité a connu plusieurs mouvement depuis 1973 la date de la création du IASC (international accouting standars comity) , ce bureau a était crée pour vocation d'unifier les méthodes et les pratiques comptables a travers le monde et de donner des solution en matière de traitement des informations financières . l'année 2001 présente la grande évolution dans le monde de la normalisation comptable par la création du IASB (international accounting standars board). C'est la transition des IAS vers IFRS des normes sur la présentation de l'information financier.

La mondialisation financière et la transportation des capitaux a donné la légitimité de la pratique des normes élaborées par le normalisateur internationale ; l'Algérie et après son adoption de ces normes par le SCF se trouve obliger d'intégrer les outil et les solution présenté par les normalisateur internationale dans l'analyse des informations des entreprises ce que posera un changement dans les méthode de travail dans les entreprises nationaux , de cet effet nous avons posé la problématique suivante :

La problématique

Qu'elle est l'impact de l'application des normes comptables international en Algérie sur la présentation de l'information financière ?

- Quelle est l'impact de l'application des normes comptables internationales sur le mode de présentation des états financiers ?
- Quelle est l'impact de l'application des normes comptables internationales du contenu des états financiers ?

Les hypothèses





L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière

- L'application du SCF portes des modifications sur le nombre des états financiers doit présentés par les entreprises ainsi que le mode de présentation
- L'application du SCF portes des modifications sur la qualité de l'information divulguée dans les états financiers

L'importance du sujet

Les scandales financiers dans ces dernières années a remis en cause la responsabilité de la comptabilités et mis en péril la fonction comptables surtout après la perte de la confiance des épargnants et les différents parties prenants au marché financiers. Ce qui oblige expert du domaine comptables de crée un nouveau mécanisme de présentation des informations financier plus clair moins complexe et facile a interpréter pour objectif de rendre la confiance a la fonction de la comptabilité et donc le pouvoir d'acquérir les capitaux nécessaires pour les entités.

L'objectif de la recherche

Notre objectif est d'analyser l'impact de l'application du SCF sur le mode de présentation de l'information financières dans les entreprises algériennes, cet impact sera sur la méthode de la présentation des informations ainsi que le contenu des ces dernières

L'information un facteur clé pour la prise de décision

Le développement de l'organisation « informationnelle » est aujourd'hui un facteur clé de succès. Ce sont à la fois les concepteurs et les utilisateurs des systèmes d'information qui contribuent au succès de l'entité. Il s'agit de construire un système d'information qui répond aux attentes de ses utilisateurs, de formuler leurs besoins d'information et de participer à la réalisation des stratégies de l'entreprise.

1.1 L'information : pourquoi ?

L'information est utilisée pour mieux comprendre une situation, pour préparer une prise de décision et la mettre en œuvre. Pour les décideurs elle considère comme leurs matières premières ou ils ont bâtis leurs actions, leurs produits dépendent de sa qualité, une information claire, précise, fiable et rapide, génère une décision efficace et rapide et contribue dans l'évolution de l'entité.

C'est l'information qui influence l'action. Toute action repose sur les démarches suivantes¹ :

- Recherche d'informations
- Analyse de l'information
- Traitement de l'information
- Mise en œuvre de la démarche
- Evaluation de l'efficacité de la démarche mise en œuvre
- Ajustements éventuels
- Contrôle





1.4. Les rôles de l'information

L'information est utilisée pour mieux comprendre une situation, pour préparer une prise de décision et la mettre en œuvre. Elle a un rôle informationnel au niveau interne et externe de l'organisation, et décisionnel dans les différentes étapes de pilotage interne.

I. L'information, outil de communication interne et externe

La communication est la manière dont l'information circule à l'intérieur de l'entreprise celle-ci communique vers les différents parties prenants de l'entité comme: personnel, fournisseurs, banques, clients. On distingue deux types de communication interne et externe.

La communication interne permet de diffuser une information aux équipes de l'entreprise interne ; Des échanges d'information dans les services : permettent d'assurer la coordination entre l'activité et l'application juste des instructions de l'organisation. En revanche elle devienne comme une source de motivation du personnel; en étant informé, le personnel a l'impression de participer dans la prise des décisions importantes, et il a le sentiment de contribuer dans le management de l'organisation.

Communication externe permet de diffuser une information à l'environnement de l'entreprise, la communication avec les partenaires externes de l'entité, des multiples contacts se nouent entre l'entreprise et ses partenaires, ils permettent de mener les activités en cours. Et de faire de contrôle en dehors de l'entité.

II. L'information, outil d'aide à la décision

Le manque d'information nuit à la compréhension et à la bonne exécution des tâches, il fait naître des rumeurs et des sentiments d'exclusion pour ceux qui sont privés d'information.

La prise de décision est étroitement liée à la qualité de l'information : plus celle-ci est fiable et précise, plus la prise de décision est rapide et efficace. Donc L'information est à la base de la décision .Elle permet d'évaluer l'importance du problème à résoudre, de déduire le risque d'erreur et de choisir entre différentes solutions possibles², Exemple : avant d'acheter un micro-ordinateur portable, le futur client s'informe sur : son niveau d'épargne, ses besoins (caractéristiques du micro), les marques et les modèles concurrents dans le marché. Avant de prendre la décision d'achat, de nombreuses informations sont prises en compte pour faire le bon choix .en effet, il est difficile de revenir en arrière une fois le micro-ordinateur portable installé

Systeme d'information comptable génère l'information financière

Fonction de la comptabilité :

La comptabilité remplit les fonctions de tout système d'information : saisi, mémorisation, enregistrement de données, puis traitement et communication des





L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière

informations³, elle traite une information particulière, l'information financière, c'est-à-dire celle exprimée en unités monétaires.

La comptabilité financière enregistre essentiellement des transactions avec des tiers extérieurs à l'entreprise, mais aussi des informations internes (virements entre comptes, prise en compte des amortissements et des provisions).

La comptabilité de gestion prend en compte essentiellement les informations internes à l'entreprise et s'appuie sur les informations produites par la comptabilité financière.

Grace au développement des outils informatiques, et sous l'optique de la division du travail pour rendre plus efficace et simple, et aussi facilite l'auto contrôle dans l'entité, le système du traitement de l'information comptable se évolue, les dirigeants sont substitué le système classique de retraitement des données comptables par un autre qui 'est plus large et efficace. c'est Le système " centralisateur" de traitement des données comptables.

I. La comptabilité est un système de représentation de la richesse de l'entreprise :

Les schémas, les graphiques, les tableaux qu'ils sont construit jusqu'à présent avec le vocabulaire qui leur associé, converge vers le même objectifs : montrer, rendre visibles les aspects majeurs de la réalité économique de l'entreprise. Ils constituent ensemble un système de représentation, destiné à produire des images de la richesse de l'entreprise⁴.

La comptabilité est un système coordonné qui, au moyen d'enregistrement, classements, cumulation, permet de représenter des flux ou des situations d'objets susceptibles d'être comptés et additionnés.

La monnaie peut être aisément comptée. Les autres richesses de l'entreprise sont moins aisées à chiffrer ; elles devraient toutefois pouvoir être présentées par leur potentialité de transformation en monnaie. De nombreux acteurs de la vie économiques, social, politique, extérieur à l'entreprise, ont besoin d'une connaissance sur elle.

Cette contrainte nouvelle qui est de la communication des informations à des tiers, va évidemment influencer la nature de la représentation, ou tout moins la partie qui sera rendu publique.

II. La fiabilisation de l'information comptable

La comptabilité comme un système de représentation normalisé et réglementé :

A. Les raisons de la normalisation et de la réglementation des comptabilités

La normalisation et la réglementation des comptabilités ont pour objectif de fiabiliser les informations sur les transactions des entreprises, ainsi que pour la nécessité d'informer les publiques sur certaines informations comptables⁵.

▪ La comptabilité a pour rôle de fiabiliser les transactions

La fiabilité peut se définir comme l'aptitude d'un système à fonctionner sans incident. Elle donne ainsi confiance et sécurise ceux qui sont concernés par l'activité du système. Pour





L'impact de l'application du système comptable financier SCF sur la présentation de L'information financière

qu'ils puissent valablement prouver la réalité des transactions, les enregistrements comptables doivent répondre à trois exigences traçabilité, chronologie et irréversibilité.

Les exigences de chronologie et d'irréversibilité sont indissociables. Les enregistrements comptables doivent être mémorisés dans l'ordre chronologique, opération par opération et au jour le jour. En plus, divers procédés doivent empêcher les rectifications a posteriori. La publication de l'information comptable renforce les exigences de sécurité et de fiabilité mais en naitre une autre : la pertinence, c'est-à-dire l'utilité pour la prise de décision.

▪ **La comptabilité produit des informations destinées à être publiées :**

La publication de l'information comptable obéit à deux motifs principaux :

- La nécessité de rendre des comptes.
- La volonté d'informer, soit parce que c'est obligatoire, soit parce qu'on a un intérêt à le faire.

Les utilisateurs externes des informations comptables et financières sont nombreux et leurs attentes sont souvent divergentes (les actionnaires, les créanciers, les salariés, les clients, l'administration fiscale).

La présentation des états financiers selon les IFRS et celles préconisées par le SCF

L'IAS 1 « Présentation des états financiers » est la norme fondamentale pour la préparation et la présentation des états financiers. La norme « IAS 1 » rappelle certains principes comptables énoncés dans le cadre conceptuel, elle définit le contenu des états financiers et permet la réglementation de la présentation. Elle n'impose pas un modèle précis pour les différents documents, par contre elle porte un grand intérêt sur le fait qu'il faut produire suffisamment d'information pour comprendre la manière d'établir les états financiers, notamment⁶:

Selon cette norme, les entreprises sont dans l'obligation de fournir une information financière complète, c'est-à-dire un jeu complet d'états financiers qui comprend:

- un bilan ;
- un compte de résultat ;
- un tableau de variation des capitaux propres ;
- un tableau des flux de trésorerie ;
- des notes annexes qui présentent notamment les principales méthodes comptables retenues par l'entité.

Contrairement au PCN75, le SCF évoque la préparation des états financiers tels que définis dans les règles et les pratiques comptables internationales.

Les états financiers doivent être présentés au moins une fois par an pour toutes les entités qui entrent dans le champ d'application du système comptable financier. Les





L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière

états financiers comprennent en principe un bilan, un compte de résultat, un tableau de variations des capitaux propres, un tableau de flux de trésorerie (présenté sous la forme d'un tableau de flux de trésorerie ou d'un tableau d'emplois/ressources), des notes annexes et d'autres états et textes explicatifs qui font partie intégrantes des états financiers.

Ces derniers s'adressent à des utilisateurs qui en ont besoin comme source d'information et doivent donc être préparés et présentés en vue de satisfaire leurs besoins.

Les états financiers présentent un aboutissement du processus de traitement de nombreuses informations et requièrent des travaux de simplification, de synthèse et de structuration. Pour élaborer ces états financiers il faut prendre en compte les caractéristiques qualitatives des informations divulguées prévus par le cadre conceptuel.

1. Bilan

Pour les utilisateurs des états financiers de l'entité, le bilan est considéré comme une cartographie sur les événements économiques réalisés pendant l'exercice, c'est un document de synthèse qui regroupe toutes les informations nécessaires sur l'entité pour prendre des décisions.

Contenu du bilan :

Le bilan est le tableau de synthèse de base. Il présente la situation financière d'une entreprise à un instant donné. Ce dernier se mesure par la différence entre tous les actifs de l'entreprise et tous les passifs (obligation de faire à payer) et présente la valeur nette de ce qui appartient aux propriétaires (les capitaux propres). Le bilan présente donc trois éléments principaux: les actifs, les passifs(ou obligation) de l'entreprise et ses capitaux propres⁷.

Le bilan présente en premier lieu les actifs de l'entité, ensuite il présente les comptes des passifs et les capitaux propres. Ceux-ci présentent les diverses sources de financement des ressources économiques de l'entité où le financement fourni par les créanciers forme les passifs de l'entité, alors que le financement interne par les propriétaires ou généré par l'exploitation constitue les capitaux propres.

Le normalisateur international ne donne pas une structure normalisé des états financiers. En revanche, des rebiques minimales sont exigées et doivent figurer⁸:

- Immobilisations corporelles ;
- Immeubles de placement ;
- Immobilisations incorporelles ;
- actifs financiers ;
- Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- Actifs biologiques ;
- Stocks ;
- Clients et autres débiteurs ;
- Trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- Fournisseurs et autres créditeurs ;





L'impact de l'application du système comptable financier SCF sur la présentation de L'information financière

- Provisions ;
- passifs financiers;
- Actifs et passifs d'impôts exigibles ;
- Actifs et passifs d'impôts différés;
- Intérêts minoritaires ;
- Capital émis et réserves.

Notons que dans le système comptable financier, le référentiel algérien à adopter les rubriques suggérées par le normalisateur comptable international pour la présentation du bilan.

1.1 Présentation du bilan

Pour la présentation concrète du bilan, deux solutions alternatives sont généralement retenues : l'une Anglo-Saxonne et l'autre française. Le choix dépend surtout de la tradition comptable du pays dans lequel se trouve l'entreprise⁹.

La tradition anglo-saxonne, notamment anglaise, présente le bilan en liste où les capitaux propres sont présentés comme « résultante » en bas du tableau. Ce bilan indique d'abord les biens ou les actifs, en déduit les obligations ou les passifs et aboutit à un solde qui représente la valeur nette de l'entreprise. Il correspond à la valeur des capitaux propres.

C'est une présentation simple et directe et aussi manquante de beaucoup de détails et d'explications. Le modèle anglo-saxon favorise la diffusion simple et directe de l'information et évite la complexité de la présentation de l'information financière. Toutes les explications sur les comptes sont présentées dans les annexes.

En deuxième solution on trouve le modèle selon la tradition française, qui est aussi celle de la plupart des pays de l'Europe continentale. Les biens sont présentés sous l'appellation « actif » d'un côté du bilan et les obligations et les capitaux propres sont regroupés sous l'appellation « passif » de l'autre côté du bilan. Le passif représente ainsi l'ensemble des moyens financiers investis dans l'entreprise, que se soit à durée limitée ou illimitée. L'actif présente la forme sous laquelle les ressources financières sont investies et employées dans l'entreprise.

C'est la solution qui est appliquée par le système comptable financier algérien, qui a encore considéré le modèle français comme référence dans la pratique comptable en Algérie. Par conséquent les entreprises algériennes doivent adopter ce modèle français.

En revanche, le bilan devrait changer de nom pour s'intituler : « Tableau de la situation financière ». De même le terme de résultat devrait disparaître pour l'appellation « produits et charges comptables ».

1.2 La présentation du bilan selon SCF





L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière

Le bilan décrit séparément les éléments d'actif et les éléments de passif. Les détails de rubriques présenter sont dépendantes de la nature de l'activité de chaque entité, mais dans le SCF ces rubriques sont obligatoirement présentées d'une façon distincte.

A l'actif :

- Les immobilisations incorporelles,
- Les immobilisations corporelles,
- Les participations,
- Les actifs financiers,
- Les stocks,
- Les actifs d'impôt (en distinguant les impôts différés),
- Les clients, les autres débiteurs et autres actifs assimilés (charges constatées d'avance),
- La trésorerie positive et les équivalents de trésorerie positive,

Au passif :

- Les capitaux propres avant distributions décidées ou proposées après la date de clôture, en distinguant le capital émis (dans le cas de sociétés), les réserves, le résultat net de l'exercice et les autres éléments,
- Les passifs non courants portant intérêt,
- Les fournisseurs et autres créditeurs,
- Les passifs d'impôt (en distinguant les impôts différés),
- Les provisions pour charges et passifs assimilés (produits constatés d'avance)
- La trésorerie négative et les équivalents de trésorerie négative.

Dans le cas de bilan consolidé :

- les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence,
- les intérêts minoritaires.

Pour clarifier quelque opérations ambiguës ou pour présenter des explications de certaines présentation dans le bilan .D'autres informations peut être figuré au bilan ou dans l'annexe telle que :

- Description de la nature et de l'objet de chacune des réserves,
- Part à plus d'un an des créances et des dettes,
- Montants à payer et à recevoir,
 - de la maison mère,
 - des filiales,
 - des entités associées au groupe,
 - des autres parties liées (actionnaires, dirigeants...)
- Dans le cadre des sociétés de capitaux, et pour chaque catégorie d'actions,
 - nombre d'actions autorisées, émises, non entièrement libérées,
 - valeur nominale des actions ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale,
 - évolution du nombre d'actions entre le début et la fin de l'exercice,
 - nombre d'actions détenues par l'entité, ses filiales ou les entités associées,





L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière

- actions réservées pour une émission dans le cadre d'options ou de contrats de vente,
- droits, privilèges et restrictions éventuelles concernant certaines actions.
- Montant des distributions de dividendes proposées, montant des dividendes privilégiés non comptabilisés (sur l'exercice et en cumul), description des autres engagements financiers vis à vis de certains actionnaires à payer et à recevoir.

Selon la norme IAS1, La présentation selon le caractère courant/non courant doit être privilégiée sauf lorsqu'une présentation selon le degré de liquidité est plus pertinente¹⁰.

Le SCF considère la présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait suivre d'une distinction entre éléments courants et éléments non courants

Les actifs courants et non courants, ainsi que les passifs courants et non courants doivent faire l'objet d'une présentation distincte dans le bilan. Notons que dans le cas d'une présentation sur le model courant-non courant, le critère de liquidité reste primordial puisque les éléments dont l'échéance est supérieur à 12 mois doivent figurer, sauf exception dans les éléments non courants. il est précisé que les informations sur les dates d'échéance des actifs et des passifs sont utiles pour évaluer la liquidité et la solvabilité d'une entreprise¹¹.

1.4. Les règles de la présentation du bilan

Aucune compensation n'est possible entre un élément de l'actif et un élément du passif du bilan, sauf si cette compensation est effectuée sur des bases légales ou contractuelles, ou si dès la création des documents, il est prévu de réaliser les éléments d'actif et de passif simultanément ou sur une base nette. Ainsi un actif et un passif financier sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'une entité :

- dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés,
- et envisage soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

1.5. L'impact de l'application du SCF sur la présentation du bilan

En application du SCF, les actifs et les passifs doivent être ventilés entre actifs et passifs courants et non courants. Les modalités d'application de ces règles de présentation retenues par le SCF concernant les principaux agrégats du bilan sont les suivantes¹² :

- Les actifs et les passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée sont classés en courant. Ceux qui n'entrent pas dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée sont classés en courant lorsque les entités s'attendent à réaliser ces actifs ou régler ces passifs dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice. Inversement, ils sont classés en non courant dès lors que la réalisation de l'actif ou le règlement du passif doit s'effectuer au-delà des douze mois suivant la date de clôture de l'exercice ;





L'impact de l'application du système comptable financier SCF sur la présentation de L'information financière

- Les actifs immobilisés (corporelle ou incorporelle) sont classés en non courant, à l'exception des actifs financiers qui sont ventilés en courant et non courant.
- Les actifs financiers courants sont principalement composés des actifs financiers que l'entité prévoit de céder ou de réaliser dans un horizon de 12 mois.
- Inversement les actifs financiers non courant sont constitués de titres mis en équivalence, autres participations et créances rattachées, autres titres immobilisés, prêts et autres actifs financiers non courants. Ces derniers sont des actifs financiers dont la durée de vie dépasse le cycle normal de l'exploitation déterminé par 12 mois. Leur possession permet à l'entité d'élargir le portefeuille de ses actions, donc réalisé plus de bénéfices sur ses activités financières et lui permet aussi d'intervenir, de contrôler et d'influencer sur autres entités.

Nous pouvons constater que la rubrique des actifs financiers était en classe des créances dans le référentiel précédant le PCN, hors que leur durée de vie est moins d'un an, se qui a posé des problèmes de traitement pour les analystes financiers concernant les titres dont la durée de vie dépassent 12 mois telle que les participations et créances rattachées, autres titres immobilisés, prêts et autres actifs financiers non courants.

- les provisions pour risques et charges entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions qui ne répondent pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants. Par conséquent, la part à plus d'un an des provisions pour engagement de retraite et assimilés sont classées en non courant.
- les dettes financières qui doivent être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant.

Par contre, la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant. Par exception à ce principe général, les financements à court terme dont l'échéance est inférieure à 12 mois après la date de clôture de l'exercice, mais pour lesquels l'entité a l'intention d'utiliser les autorisations de refinancement disponibles à cette date sur un horizon dépassant les 12 mois sont classés en non courant ;

- les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants ;

Les états financiers fournissent les informations permettant d'effectuer des comparaisons avec l'exercice précédent, la présentation actuelle du bilan oblige une présentation des comptes des rubriques du bilan (n-1) dans une colonne séparée.

2. Le compte de résultat :

Considéré comme un tableau explicatif présenté sous une rubrique dans le tableau de la situation financière (bilan), l'importance du tableau de résultat est différente par rapport aux utilisateurs. Pour les dirigeants, ce tableau constitue une base d'analyse sur les politiques de gestion appliquées et la réorientation des stratégies de développement de l'entité. Pour les actionnaires, ce dernier permet de donner une vision sur la rentabilité de leurs capitaux investis. Enfin, pour les investisseurs potentiels, cet outil leur permet de connaître la capacité de l'entité à utiliser efficacement les ressources disponibles pour réaliser le maximum des profits.





L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière

On peut définir le compte de résultat comme étant un tableau qui recense l'ensemble des opérations qui modifient positivement ou négativement le patrimoine de l'entreprise pendant une période donnée¹³. Le compte de résultat a un impact sur la variation des comptes des capitaux propres. Il reflète le montant de la création ou de la consommation de la richesse de l'entité par son activité ou par d'autres événements entre deux clôtures. Aussi il mesure la performance économique de l'entité. Ce qui nous ramène à dire que l'objectif du compte de résultat est de fournir une mesure de performance économique de l'entité. Il est bâti selon une logique analytique qui repose sur le coût de revient¹⁴.

Comme pour le bilan, la norme IAS 1 ne donne pas de définition pour le compte de résultat, mais elle précise les éléments à inclure dans ce tableau, les caractéristiques de ces éléments ainsi que son format.

2.1. Contenu des comptes de résultats

Les valeurs de compte de résultat représentent exclusivement des flux enregistrés au cours de la période. On appelle une opération qui augmente la richesse de l'entreprise « produit » et une consommation des ressources appauvrissant l'entreprise une « charge »¹⁵. Le contenu exact du compte de résultat n'est pas entièrement détaillé. Dans tous cas, selon la norme IAS1, il faut notamment y inscrire :

- Les produits des activités ordinaires
- Les charges financières
- La quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des co-entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence
- Le résultat global
- Les intérêts minoritaires
- Les résultats de l'exercice

1.2. Présentation du compte de résultat

Les choix qui sont opérés en matière de présentation du compte de résultat¹⁶ :

- Le modèle par fonction
- Le modèle par nature.

La première méthode appelée « présentation du compte de résultat par fonction » consiste à classer les charges et les produits en fonction de leurs destinations ou utilisations dans le cycle d'exploitation ou d'investissement. Là aussi la norme IAS 1 propose un exemple de cette classification:

Tableau n 1 : la présentation du compte de résultat par fonction

Produits des activités ordinaires	X
Coût des ventes	(X)
Marge brute	X
Autres produits	X
Coûts commerciaux	(X)
Charges administratives	(X)
Autres charges	(X)
Résultat	X

source : Association Nationale Des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, op-cit, p 47





L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière

La deuxième méthode appelée « présentation du compte de résultat par nature » consiste à regrouper les charges et les produits en familles selon leurs natures. La norme IAS 1 donne un exemple de cette classification:

Tableau n 2 : la présentation du compte de résultat par nature

• Produits des activités ordinaires		X
• Autres produits		X
• Variation de stocks de produits finis et travaux en cours	X	X
• Matières premières et consommables utilisés	X	
• Coût des avantages du personnel	X	
• Dotations aux amortissements	X	
• Autres charges		(X)
• Total des charges		X
• Résultat		

source : Association Nationale Des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, op-cit, p 46

Le choix pour enregistrer un élément va conditionner l'interprétation et l'analyse du compte de résultat¹⁷, par exemple, l'enregistrement des rémunérations sous forme d'action doit être comptabilisé immédiatement dans le résultat opérationnel courant. Si le choix s'est porté sur un compte de résultat par nature, on affecte ce poste sur une ligne en « en charge de personnel » ou sur une ligne créée à cet effet comme « intéressement ». Si on opte pour une présentation par fonction (comme c'est le cas pour la plupart des groupes coté) on doit éclater le poste « rémunération de personnel » dans différentes fonctions et donc disposer d'une annexe pour reconstituer le poste « charge personnel ».

1.3. Présentation du compte de résultat selon SCF

Suivants les suggestions des normalisateurs comptables internationales, le système comptable financier classe le comptes de calcul de résultat en deuxième lieu après le bilan dans le cadre conceptuel du SCF. Contrairement au PCN, il défini le de calcul de résultat comme un état récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entité au cours de l'exercice. Il ne tient pas compte de la date d'encaissement ou de décaissement. Il fait apparaître, par différence, le résultat net de l'exercice (bénéfice/profit ou perte).

Caractéristiques générales du compte de résultat selon SCF

Pour la présentation des différentes classes dans le tableau de résultat, la monnaie de présentation utilisée est le dinar ou au kilo dinar.

Analyse des charges

Une entité doit présenter une analyse des charges en utilisant une classification reposant soit sur la nature des charges, soit sur leur fonction au sein de l'entité. Le choix de l'entité repose sur la méthode qui fournit les informations les plus fiables et les plus pertinentes.

- Analyse par nature des charges





L'impact de l'application du système comptable financier SCF sur la présentation de L'information financière

Selon cette méthode de classification, les charges du compte de résultat sont regroupées selon leur nature (par exemple, dotation aux amortissements, achats de matières premières, frais de transport, avantages du personnel, dépenses de publicité) et ne sont pas réaffectées aux différentes fonctions de l'entité.

Le système comptable financier trouve que cette méthode est plus pertinentes pour les entreprises algériennes, elle donne plus de détaille et d'explication, ce qui aide à la prise de décision.

- Analyse par fonction des charges

Selon cette méthode de classification, les charges sont regroupées selon leur fonction, par exemple : dans le coût des ventes, dans le coût des activités commerciales ou administratives. Selon cette méthode, une entité présente au moins son coût de vente séparément des autres charges.

Le système comptable financier donne aux entreprises la possibilité de présenter dans l'annexe d'un compte de résultat par fonction. Elles utilisent alors en plus une nomenclature des comptes de charges et de produits par fonction adaptée à leur spécificité et à leur besoin. Encor, il a permis à certains secteurs économiques comme les banques et les institutions financières assimilées de regrouper ses produits et ses charges par nature afin de répondre aux besoins des utilisateurs de l'information de ces secteurs d'activités spécifiques.

Les agrégats de gestion

Les informations minimales présentées au compte de résultat permettent à travers l'analyse des charges par nature de déterminer les principaux agrégats de gestion suivants :

- Marge brute, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation,
- Produits des activités ordinaires,
- Résultat opérationnel
- Produits financiers et charges financières,
- Charges d'impôt sur le résultat,
- Résultat des activités ordinaires,
- Eléments extraordinaires (produits et charges),
- Résultat net de la période avant distribution.
- Pour les sociétés par actions, résultat net par action

Notons que, dans sa version actuelle, le SCF continu à admettre la présentation des éléments extraordinaires¹⁸, alors que l'IAS1 dans sa dernière version l'interdit. Cependant, lorsque des éléments de produits et de charges sont significatifs, leur nature et leur montant sont indiqués séparément. Contrairement aux normes comptables internationales, le système comptable financier voit que l'élément extraordinaire a encor un rôle important dans la constitution des éléments des tableaux de résultats et peut présenter une influence sur les décisions prises a partir des informations divulgués de ces tableaux.





3. Le tableau de flux de trésorerie.

Il est certes important de comparer la situation de trésorerie à la date d'établissement du bilan avec celle de la clôture précédente. Mais la simple comparaison des soldes ne suffit pas, car de nombreuses raisons peuvent expliquer la variation de ce solde. Par exemple, les produits comptabilisés ne sont pas toujours égaux aux sommes recouvrés auprès des clients, car certaines ventes se font à crédit. De plus, les charges déclarées à l'état de résultats ne sont pas nécessairement égales aux sommes versées en espèces au cours d'un exercice, car les charges peuvent être engagées au cours d'un exercice et réglées durant un autre. En conséquence, le bénéfice net ne correspond pas aux recettes moins les sommes payés au cours de l'exercice.

Donc on trouve que l'état de résultat ne contient pas d'information concernant les flux de fonds, se qui oblige les comptables à établir l'état des flux de trésorerie afin de pouvoir analyser les entrées et les sorties de caisse survenus à la suite des activités d'exploitations, financements et investissements de l'entité.

Le tableau de flux de trésorerie est un document très important dans le référentiel international. Une norme entière lui est consacrée. On raisonne sur une notion universelle « la trésorerie » qui est la clé de l'analyse financière. Plusieurs analystes estiment que l'état des flux de trésorerie est particulièrement utile pour prédire les rentrées nettes de fonds futurs disponibles pour le paiement des dettes aux créanciers et le versement des dividendes aux investisseurs¹⁹.

L'objectif du tableau des flux de trésorerie est de décrire la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie ainsi que les besoins d'utilisation de cette trésorerie. Il est pour le but de détailler toutes les opérations qui ont générer un flux de trésorerie au cours de l'exercice comptable et de crée ainsi le lien entre le montant de trésorerie du bilan d'ouverture et celui du bilan de clôture²⁰.

3.1. Le contenu du tableau des flux de trésorerie selon SCF

Pour le système comptable financier le tableau de flux de trésorerie a pour but d'apporter aux utilisateurs des états financiers une base d'évaluation de la capacité de l'entité à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des informations sur l'utilisation de ces flux de trésorerie.

Toutes les entrées et sorties d'argent qui figurent sur le tableau des flux des trésoreries sont celles d'un même exercice social. Les trois flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de disponibilités intervenues pendant l'exercice selon leur origine (opérationnel, investissement, financement) permettent d'expliquer pourquoi l'argent en trésorerie en fin d'exercice social est supérieur (ou inférieur) à ce qu'il était en début d'exercice social²¹.

Selon le système comptables financiers les flux de trésorerie se décompose selon leur origines en :



L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière

- flux générés par les activités opérationnelles (activités qui génèrent des produits et autres activités non liées à l'investissement et au financement)
- flux générés par les activités d'investissement (décaissements sur acquisition et encaissements sur cession d'actifs à long terme),
- flux générés par les activités de financement (activités ayant pour conséquence de modifier la taille et la structure des fonds propres ou des emprunts)
- flux de trésorerie provenant des intérêts des dividendes, présentés séparément et classés de façon permanente d'un exercice à l'autre dans les activités opérationnelles, d'investissement ou de financement.

Pour ce dernier point. Les intérêts et les dividendes peuvent être classés soit en flux de financement, soit en flux opérationnels selon que l'on considère qu'ils sont la conséquence d'une politique de placement ou d'exploitation.

Le normalisateur comptable international ne s'est pas prononcé sur ce point, il s'est contenté de préciser que le classement choisi doit être le même chaque année

a) Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de produits de l'entreprise et toutes les autres activités, qui ne sont pas des activités d'investissements ou de financement, sont des flux directement rattachées aux résultats de l'entreprise²².

En plus de la définition des activités opérationnelles, l'IAS 7 fournit une série d'exemples de flux provenant de ces activités:

- les entrées de trésorerie dues aux ventes de biens et aux prestations de services;
- les entrées de trésorerie provenant de redevances, d'honoraires, de commissions et d'autres produits ;
- les sorties de trésorerie engendrées par des paiements envers des fournisseurs de biens et de services et envers les membres du personnel ;
- les entrées et sorties de trésorerie d'une entreprise d'assurance relatives aux primes et aux sinistres, aux rentes et autres prestations liées aux polices d'assurance ;
- les sorties de trésorerie liées au paiement des impôts sur le résultat ;
- les entrées et sorties de trésorerie relatif aux contrats détenus à des fins de transaction.

b) Flux de trésorerie généré par les activités d'investissement :

Les activités d'investissement sont l'acquisition et la sortie des actifs à long terme et les autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie. Ils comprennent les entrées et les sortis de fonds rattachées a l'acquisition ou à la vente des actifs liés à la production. Cette définition a été accompagnée par une liste d'exemple de flux pouvant être générés par les activités d'investissement:

- sorties et entrées de trésorerie découlant de l'acquisition ou de la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'autres actifs à long terme ;
- sorties et entrées de trésorerie liées à l'acquisition ou la cession d'instruments de capitaux propres ou d'emprunts d'autres entreprises et de participations dans des coentreprises ;



L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière

- avances de trésorerie et prêts faits à des tiers (autres que les avances et prêts consentis par une institution financière) ;
- entrées de trésorerie découlant du remboursement d'avances et de prêts consentis à des tiers (autres que les avances et prêts faits par une institution financière) ;
- sorties de trésorerie au titre de contrats à terme, de contrats d'option ou de contrats de swap, sauf lorsque ces contrats sont détenus à des fins de négoce ou de transaction ou que ces sorties sont classées parmi les activités de financement
- entrées de trésorerie au titre des contrats à terme sur des marchés organisés et de gré à gré, de contrats d'options ou de contrats de swap, sauf lorsque ces contrats sont détenus à des fins de négociation ou de transaction ou que ces entrées sont classées parmi les activités de financement.

c) Flux de trésorerie générés par les activités de financement

Les activités de financement sont les activités qui résultent des changements dont l'importance et la composition des capitaux propres et des emprunts de l'entreprise. Ils sont directement liés au financement de l'entreprise²³.

Comme pour les activités opérationnelles et les activités d'investissement l'IAS 7 ne précise pas les éléments constituant ces flux mais donne une liste d'exemple de flux générés par les activités de financement:

- entrées de trésorerie provenant de l'émission d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres ;
- sorties de trésorerie envers les actionnaires pour acquérir ou racheter les actions de l'entreprise ;
- produits de l'émission d'emprunts obligatoires, d'emprunts ordinaires, de billets de trésorerie, d'emprunts hypothécaires et autres emprunts à court ou à long terme;
- sorties de trésorerie pour rembourser des montants empruntés ;
- paiements effectués par un preneur dans le cadre de la réduction du solde de la dette relative à un contrat de location financement.

3.2. La présentation du tableau de flux de trésorerie selon le SCF

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont présentés soit par une méthode directe soit par une méthode indirecte.

- la méthode directe recommandée consiste à:
 - présenter les principales rubriques d'entrée et de sortie de trésorerie brute (clients, fournisseurs, impôts...) afin de dégager un flux de trésorerie net,
 - rapprocher ce flux de trésorerie net du résultat avant impôt de la période considérée.
- la méthode indirecte consiste à ajuster le résultat net de l'exercice en tenant compte :
 - des effets des transactions sans influence sur la trésorerie (amortissements, variations clients, stocks, variations fournisseurs...)
 - des décalages ou des régularisations (impôts différés...),





L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière

- des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ou de financement (plus ou moins values de cession...), ces flux étant présentés distinctement.

Les normes comptables internationales proposent deux méthodes de construction du tableau. La méthode directe qui est conseillée et la méthode indirecte. A partir de l'application du système comptable financier, les entreprises doivent présenter les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant²⁴ :

Soit la méthode directe, suivant laquelle les principes catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes sont présentées. Cette méthode est assez difficile et couteuse à mettre en œuvre pour les entreprises. Elle demande des retraitements des données comptables, car les flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation sont obtenus à partir des principales catégories d'entrées et de sorties de ces flux ; notons que cette méthode encouragée par IAS17 et approuvée par l'OICV, car elle est plus explicative sur l'origine des flux et facilite les prévisions.

Soit la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté²⁵ :

- Des effets des transactions sans effets de trésorerie.
- De tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures lies a l'exploitation
- Des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Cette méthode à l'avantage de rapprocher le résultat comptable des liquidités.

Observant que le système comptable financier utilise l'expression de disponibilité pour la définition des flux de trésorerie. Pour éclairer, il lui donne des significations.

Les disponibilités correspondent :

- aux liquidités, qui comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue (y compris les découverts bancaires remboursables à la demande et autres facilités de caisse),
- aux quasi-liquidités détenues afin de satisfaire les engagements à court terme (placements à court terme très liquides facilement convertibles en liquidités et soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

4. L'état de variation des capitaux propres

4.1.La présentation de l'état de variation des capitaux propres par SCF

L'un des cinq états financiers mentionné dans le cadre conceptuel du SCF est l'état de variation des capitaux propres. Elle constitue une analyse des mouvements ayant affecté chacune des rubriques constituant les capitaux propres de l'entité au cours de l'exercice.





L'impact de l'application du système comptable financier SCF sur la présentation de L'information financière

L'état de variation des capitaux propres est destiné exclusivement aux actionnaires. En effet, il constitue une analyse des mouvements ayant affecté chacune des rubriques constituant les capitaux propres de l'entité au cours de l'exercice à l'exception des variations des capitaux propres résultant des²⁶:

- Transactions avec des porteurs de capitaux propres agissant en cette qualité (telles que les apports de capitaux, les rachats par l'entité de ses instruments de capitaux propres et la distribution de dividendes) ;
- Coûts de transactions directement liés à ces opérations.

Ces deux derniers points sont des variations des capitaux propres qui ne correspondent pas à un résultat (le cas pour toutes les transactions avec les actionnaires)

Le tableau de variation des capitaux propres constitue un outil d'analyse reposant sur une approche dynamique. Il permet en évidence les choix stratégiques du groupe consolidé et leurs conséquences pour l'avenir de l'entité. Souvent l'état de variation des capitaux propres est d'une grande utilité lorsque l'on souhaite²⁷:

- Obtenir une évaluation de la performance globale de l'entité ;
- présenter l'ajustement rétrospectif apporté aux capitaux propres d'ouverture résultant séparément, des changements des méthodes comptables et des corrections d'erreurs fondamentales.

L'objectif principal des informations sur la variation des capitaux propres est la détermination de la totalité des résultats générés par les activités de l'entité durant l'exercice.

Dans les normes IAS/IFRS, le tableau de variation des capitaux propres est une composante à part entière des états financiers. Contrairement au tableau de flux de trésorerie, le normalisateur comptable internationale ne fournit aucun modèle de présentation de l'état de variation des capitaux propres. Il a indiqué seulement les informations nécessaires qui doivent être disposées.

Le groupe a le choix d'inclure ou non les variations résultant de transaction sur le capital et les distributions. Si ces informations ne sont pas indiquées dans le tableau des variations des capitaux propres, elles font l'objet d'une information en annexe²⁸.

Selon le système comptable financier les informations nécessaires qui doivent être présentées dans l'état de variation des capitaux propres et qui sont les mêmes adoptées par les normalisateurs comptables internationales sont²⁹ :

- au résultat net de l'exercice,
- aux changements de méthode comptables et aux corrections d'erreurs dont l'impact est directement enregistré en capitaux propres,
- aux autres produits et charges enregistrés directement dans les capitaux propres dans le cadre de correction d'erreurs significatives,
- aux opérations en capital (augmentation, diminution, remboursement...)
- aux distributions de résultat et affectations décidées au cours de l'exercice.

5. L'annexe

5.1. La présentation des annexes selon le SCF :





L'impact de l'application du système comptable financier SCF sur la présentation de L'information financière

L'annexe est un document de synthèse faisant partie des états financiers. Il fournit les explications nécessaires pour une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat et complète au mieux les informations utiles aux lecteurs des comptes³⁰.

Les notes dans les annexes permettent de comprendre les critères d'évaluation utilisés pour l'établissement des états financiers ainsi que les méthodes comptables spécifiques employées et qui sont nécessaires à la bonne compréhension de la lecture des états financiers.

5.2. Le traitement des annexes par SCF

Deux critères essentiels permettent de déterminer les informations à faire figurer dans l'annexe³¹ :

- Le caractère pertinent de l'information.
- Son importance relative.

L'annexe des états financiers comporte des informations présentant un caractère significatif qui sont utiles pour la compréhension des opérations figurant sur les états financiers. Ces informations selon le système comptable financier sont :

- les règles et les méthodes comptables adoptées pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers (la conformité aux normes est précisée, et toute dérogation est expliquée et justifiée),
- les compléments d'information nécessaires à une bonne compréhension du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'état de variation des capitaux propres,
- les informations concernant les entités associées, les co-entreprises, les filiales ou la société mère ainsi que les transactions ayant éventuellement eu lieu avec ces entités ou leurs dirigeants : nature des relations, types de transaction, volume et montant des transactions, politique de fixation des prix concernant ces transactions.
- les informations à caractère général ou concernant certaines opérations particulières nécessaires à l'obtention d'une image fidèle.

En effet l'annexe ne doit comprendre que les informations significatives susceptibles d'influencer le jugement que les destinataires des documents peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise³².

Les notes annexes aux états financiers font l'objet d'une présentation organisée. Chacun des postes du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres renvoie à l'information correspondante dans les notes annexes.

Une entité doit présenter les notes de façon systématique. Elle doit effectuer un renvoi de chaque élément des états financiers à toute information correspondante dans les notes. Dans les informations divulguées on doit suivre le processus suivant³³ :

- Une déclaration selon laquelle les états financiers ont été préparés en conformité avec le SCF ;





L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière

- Un résumé des principales méthodes comptables appliquées ;
- Des informations supplémentaires relatives aux éléments présentés dans les états financiers en respectant l'ordre dans lequel apparaissent chacun des états financiers et chacun des postes ;
- D'autres informations comme :
 - ✓ Les passifs éventuels et les actifs éventuels (Provisions et éventualités) et les engagements contractuels non comptabilisés ;
 - ✓ Des informations non financières ;
 - ✓ Le montant des dividendes proposé ou décidé avant l'autorisation de publication des états financiers, mais qui ne sont pas comptabilisées en tant que distribution aux porteurs de capitaux propres pendant la période, ainsi que le montant correspondant par action ;
 - ✓ Le montant des dividendes privilégiés cumulatifs non comptabilisés.

Si des événements se produisent après la date de clôture de l'exercice et n'affectent pas la situation de l'actif et du passif pour la période précédant la clôture, aucun ajustement n'est nécessaire. Cependant, ces événements font l'objet d'une information dans l'annexe s'ils ont une importance telle que leur omission pourrait affecter les décisions prises par les utilisateurs des états financiers. Dans ce cas l'information précise la nature de l'événement et l'estimation de l'impact financier ou les raisons pour lesquelles l'impact financier ne peut pas être estimé.

Conclusion

L'application des normes comptables internationales en Algérie apportés beaucoup d'amélioration sur la qualité des rapports de synthèses présentées par les entreprises économiques. le SCF a réduit le nombre des états financiers de dix-sept a cinq états financier (le bilan, tableau de calcul de résultat, tableau de flux de trésorerie, état de variation des capitaux propres et les annexes) ; désormais cette présentation sera plus efficaces grâce a des qualité en matière d'information exigé par le SCF notamment l'intelligibilité et la comparabilité. Pour la comparabilité la présentation des états actuellement est de façon chronologique d'une manière que les utilisateurs peuvent faire des comparaisons de l'entreprise elle-même (étude de la performance en comparant avec des exercices précédant, ou d'une façon spatial avec les entreprises du même secteur).

Pour la condition des l'intelligibilité le législateur exige une simplicité et une clarté pour la divulgation de l'information d'une façon de rendre facile a interprété et de rendre cette interprétation unique qui que soit l'utilisateur (unification des méthodes d'évaluation)

La nouvelle présentation des états financiers a des destination bien précis, une spécialisation pour l'utilisation des états selon les partis prenant intéressés , pour les investisseurs actuelle et potentiel sont intéressés par le tableaux de variation des capitaux propres, la gestion interne le tableaux de flux des trésorerie , l'évaluateur financier par la situation financier (bilan) et tableau de performance (tableau de calcul de résultat).





L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière

Pour le normalisateur comptable internationale les investisseurs trouvent dans le premier lieu pour les bénéficiaires de l'utilisation des états financiers. mais selon le SCF la direction fiscal reste toujours en privilège, ca ne pose pas grand problème tant que les entreprise peuvent bénéficier des avantages fournis par ce nouveau mode de présentation surtout les méthode de traitement et d'évaluation de l'information

La présentation des états financiers actuelle est plus efficace et performante ; car elle est bâti sur des mécanismes managérial qui aide les utilisateurs qui que soit leur nature d'interprétation et d'utilisé ces états d'une façon fiable son oublier le facteur temps.

Bibliographie

Ouvrages

- A.Kadouri , A.Mimeche , cours de comptabilité financière ,Edition ENAG,2009.
 - A.LeManh, Cathrine maillet, normes comptables internationales IAS/IFRS, Edition FOUCHER, 2008
 - Association Nationale Des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, normes IAS/IFRS, Edition d'organisation, 2005.
 - B. raffournier, les normes comptables internationales IAS/IFRS, 2e édition Économica, 2005.
 - B. raffournier, les normes comptables internationales IAS/IFRS, 2e édition Économica, 2005.
 - B. raffournier, les normes comptables internationales IAS/IFRS, 2e édition Économica, 2005.
 - BACHY.B, SION.M, Analyse financière des comptes consolidés Normes IAS/ IFRS, Edition Duno, 2005.
 - C.Grenier,J.bonnebouche, système d'information comptable ,Edition Foucher,1998.
 - Camille moine, organisation du système d'information de gestion, Édition Foucher ,2001.
 - D.TAOURI, MC BELAID, introduction aux systèmes d'information. Édition page bleues, 2002.
 - F .Chabli, système comptable financier, Edition palais de livre, 2010.
 - P.Barneto, normes IFRS application aux états financière, Edition DUNNOD, 2006.
 - S. haddad, F.Makhlouf, Mc Belaid, les états financiers, Edition page bleu,2010,p29
- S.haddad, F.Makhlouf, Mc Belaid.
- VERNIMMEN.P, Finance d'entreprise, éditions DALLOZ, Paris, 2002.
 - W.Dick.F.Missionier-piera, comptabilité financière en IFRS, Edition Pearson, 2006

Rapports

- S.MARCHAL, M. BOUKARI et J. CAYSSIALS, L'impact des normes IFRS sur les données comptables des groupes français cotés Bulletin de la Banque de France • N° 163 • Juillet 2007.

5. TEXTES LEGISLATIVE ET REGLEMENTAIRES

- Loi de finance 2007.
- L'ordonnance 75-35 du 29 Avril 1975 portant Plan Comptable National.
- Projet n° 6 B. le dernier projet du nouveau système comptable financier de juillet 2004 Élaborer par CNC.
- L'ordonnance 75-35 du 29 Avril 1975 portant Plan Comptable National.





L'impact de l'application du système comptables financier SCF sur la présentation de L'information financière

- Projet n° 6 B. le dernier projet de juillet 2005, élaborer par le Conseil National de la Comptabilité
- Projet n°7, nouveau système comptable et financier, du 12 juillet 2006
- Conseil National de la Comptabilité, projet du système comptable financier, Février 2005,
- Art 132-1 Arrêté d'application 25 mars 2009
- Article 321-1 de projet n°7 de nouveau système comptable et financier, Juillet 2006
- Article 321-2 de projet n°7 de nouveau système comptable et financier, Juillet 2006
- Article 321-16 de projet n°7 de nouveau système comptable et financier, Juillet 2006
- Article 333-3 de projet n°7 de nouveau système comptable et financier, Juillet 2006
- Article 324-2 du projet n°7 de nouveau système comptable et financier, Juillet 2006

¹ D.TAOURI, MC BELAID, introduction aux systèmes d'information. Édition page bleues, 2002, page 8

² Camille moine, organisation du système d'information de gestion, Édition Foucher ,2001. , p 26

³ C.Grenier,J.bonnebouche, système d'information comptable ,Edition Foucher,1998, p25

⁴Idem, p 101

⁵Idem, p103

⁶ Association Nationale Des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, normes IAS/IFRS, Edition d'organisation, 2005, p 35

⁷ Association Nationale Des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, op-cit, p 4.

⁸ B. raffournier, les normes comptables internationales IAS/IFRS, 2e édition Économica, 2005, p 33

⁹ W.Dick.F.Missionier-piera, comptabilité financière en IFRS, Edition Pearson, 2006, p 5

¹⁰B. raffournier, les normes comptables internationales IAS/IFRS, 2e édition Économica, 2005, p 28

¹¹ Association Nationale Des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, op-cit, p 38

¹² S.MARCHAL, M. BOUKARI et J. CAYSSIALS, L'impact des normes IFRS sur les données comptables des groupes français cotés Bulletin de la Banque de France • N° 163 • Juillet 2007.

¹³ VERNIMMEN.P, Finance d'entreprise, éditions DALLOZ, Paris, 2002, P1095.

¹⁴ P.Barneto, normes IFRS application aux états financiers, Edition DUNNOD, 2006, p 262

¹⁵ W.Dick,F. missionier, op-cit, p 9

¹⁶ P.Barneto, op-cit, p 71

¹⁷ P.Barneto, op-cit, p 262

¹⁸ A.Kadouri , A.Mimeche , cours de comptabilité financière ,Edition ENAG,2009., p 98

¹⁹ B. raffournier, les normes comptables internationales IAS/IFRS, 2e édition Économica, 2005, p 133

²⁰BACHY.B, SION.M, Analyse financière des comptes consolidés Normes IAS/ IFRS, Edition Duno, 2005, P78.

²¹ Association Nationale Des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, op-cit, p 65

²²S. haddad, F.Makhlouf, Mc Belaid, les états financiers, Edition page bleu,2010,p29

²³ S.haddad, F.Makhlouf, Mc Belaid, op-cit ,p29

²⁴ P.Barnito, op-cit, p 270

²⁵ C.M.Baudiet,A.L.Manh, op-cit, p 46

²⁶ A.Le Manh, Cathrine maillet, normes comptables internationales IAS/IFRS, Edition FOUCHER, 2008, p30

²⁷ B. raffournier, op-cit, p 33

²⁸ Association Nationale Des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, op-cit , p 48

²⁹ A.Kaddouri, A.Mimech, op-cit, p 101

³⁰ Idem, p 111

³¹ A.Kaddouri, A.Mimech, op-cit, p 112

³²F .Chabli, système comptable financier, Edition palais de livre, 2010, p91

³³ Idem, pp92-95

